



le Présent Plan a été fait de l'ordre de M. les Prévôts des marchands et bourgeois, et de l'ordonnance de M. lebert de hauteclaire en execution des lettres patentes du 16 Mars 1781 par un lieutenant chesier de Finichel, architecte du Roi, et de son academie royale d'architecture contrôleur de l'art de M. le général intendant et inspecteur des batimens de la ville, pour être joint à notre rapport déposé au greffe de la ville le 11 Mars 1782.

Maisons appartenant à différents
particuliers.

Le plan de l'autre part a été fait par l'ordre de M^r.
les Ouyot des marchands, et icherins, et de l'ordonnance de M^r.
Robert de Hauteclaire, Conseiller du roi, Trésorier de France
grand voyer en la généralité de Paris, en exécution des
lettres patentes du 30 avril 1784, par nous Chevalier de
l'ordre du Roi, de l'académie royale d'architecture, architecte
de S. M. et de la Ville pour être joint à notre rapport déposé
au greffe de la ville le cinq octobre 1784.